

Annexe à la délibération du 4 août 2020

1/ Tarifs de la redevance :

Intitulé du titre	Tarifs
Nordic Pass Adulte National (plus de 16 ans) Après le 15 novembre	210 €
Nordic Pass Adulte National Primeurs (plus de 16 ans) Jusqu'au 15 novembre	180 €
Nordic Pass Jeune National (moins de 16 ans) Après le 15 novembre	70 €
Nordic Pass Jeune National Primeurs (moins de 16 ans) Jusqu'au 15 novembre	60 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (adulte) Après le 15 novembre	155 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Primeur . Jusqu'au 15 novembre (adulte)	125 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Super Primeur . Jusqu'au 15 octobre (adulte)	105 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Famille (2 adultes et 2 jeunes)	115 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Duo (2 adultes)	95 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeunes)	37 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte)	58 €
Nordic Pass Saison Site (adulte) vendue jusqu'au 7 décembre 2020 inclus	30 €
Nordic Pass Saison Site (adulte) vendue après le 7 décembre 2020	55 €
Nordic Pass Journée (adulte)	12 €
Nordic Pass Jeune (10 à 16 ans)	6.5 €
Nordic Pass 3 heures (adulte)	9 €
Nordic Pass (12h. – 14h.)	7 €
Nordic Pass Duo (pour 2 personnes)	20 €
Nordic Pass Trio (3 personnes)	27 €
Nordic Pass Famille (2 adultes et 2 jeunes)	26 €
Nordic Pass Tribu (10 personnes minimum) prix par personne	8 €
Nordic Pass 2 jours (adulte)	20 €
Nordic Pass 3 jours (adulte)	27 €
Nordic Pass Journée (adulte) séance sur piste suite à contrôle	24 €
Nordic Pass Journée (adulte) tarif spécial petite boucle « Marsenche ». Ce tarif sera appliqué uniquement en cas d'ouverture partielle du site.	6 €
Nordic Pass Journée (Jeune) tarif spécial petite boucle « Marsenche ». Ce tarif sera appliqué uniquement en cas d'ouverture partielle du site	4 €

Tarif pour personnes handicapées :

- Il est égal à celui des valides.

Bénéficiaire d'un demi-tarif :

- les possesseurs des titres annuels départementaux ou de massif (pas de site) émis par les collectivités locales acceptant le régime de zone de libre circulation de l'association Nordic France.

Bénéficiaire d'un tarif préférentiel :

- les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec NORDIC ALPES DU SUD.

Sont exonérés de la redevance :

- les enfants de moins de 10 ans. (pas de titre spécifique)

- les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquant le ski de fond dans le temps scolaire et leurs accompagnants (pas de titre spécifique).

- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.

- les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. (pas de titre spécifique)

Sens du vote :

Pour :

Contre :

Abstention